

Rapport sur quelques aspects de quelques théories de l'action¹
(Degré zéro d'une théorie de l'action)

0.

Dans cette introduction, je voudrais brièvement indiquer la place qu'une théorie analytique de l'action - car il s'agit de cela - peut occuper dans les sciences sociales. Autrement dit, je voudrais expliquer les raisons du sous-titre "Degré zéro d'une théorie de l'action".

En bref, je pense que des théories analytiques de l'action (nous en verrons plusieurs, mais ce que nous verrons n'est qu'une petite partie de ce qu'il y aurait à voir) sont très loin de pouvoir satisfaire à tout dont les sciences sociales auraient besoin, mais qu'on ne peut pas se passer de ce peu qu'elles peuvent fournir.

Non seulement le degré zéro n'est pas suffisant, il n'est non plus autarcique. La philosophie analytique de l'action explique les actions par leurs raisons (aussi peu raisonnables qu'elles puissent être). Ces raisons sont constituées d'une part par des désirs et d'autre part par des convictions et - pourquoi pas - des valeurs et des devoirs. Certainement ce couple, qui fournit les raisons d'une action, se réfère à un individu: il s'agit des désirs et convictions d'une personne. Mais il n'est pas moins certain que l'origine des éléments qui composent la raison d'une action est sociale d'au moins deux manières. Ils sont sociaux par leur ontogenèse, mais ils le sont aussi par leur dépendance de la situation dans laquelle l'action se déroule et qui n'est que très partiellement l'oeuvre de l'agent.

Il reste qu'il faut savoir de quoi on parle quand on utilise des expressions comme "raison d'une action" ou "intention". Ce que les explications des sciences sociales impliquent (peut-être implicitement) au sujet des personnes agissantes doit résister à une analyse conceptuelle. Les "qualités qu'à coup sûr on doit attribuer à des agents humains, à savoir la compréhension de soi-même, l'intentionnalité, [la capacité d'] agir pour des raisons" (Giddens, 1987, p. 59) doivent être explicitées, analysées et mises en relation. Les théories analytiques de l'action s'occupent de ces problèmes. Il faut rendre compte des acteurs sociaux "comme d'êtres capables de comprendre [leurs] propres actions, comme agissant intentionnellement et ayant des raisons pour ce qu'[ils font]" (Giddens, *ibid.*).

"Cela explique quelques différences évidentes entre des théories sociologiques et des théories philosophiques de l'action. Celles-là présupposent ce que celles-ci choisissent comme thème [...]" (Habermas, 1984, p. 572). Et, comme on l'a vu, les dernières considèrent comme données ce dont les sciences sociales s'efforcent d'expliquer l'origine.

Bien sûr, "la `société' ou `les institutions sociales' ont des propriétés structurelles qui s'étendent `au delà' des activités des membres individuels de la société" (Giddens, *ibid.*).² Bien qu'elles consistent d'actions d'individus, on ne peut pas les caractériser par la simple énumération de ces actions. Ces actions sont ordonnées. Elles constituent des structures qui émergent du niveau des actions individuelles. Les structures sociales surviennent (supervene, en anglais) aux actions individuelles: une différence de structure implique une différence dans les actions individuelles dont la structure sociale consiste, mais différents ensembles d'actions individuelles peuvent, bien entendu, constituer la même structure.

Néanmoins, le couplage, essentiel, entre une personne agissante et son environnement présent et passé n'est pas si fort qu'on ne puisse étudier avec profit l'action d'un agent dans une situation sociale donnée sans pour autant nier l'existence du tissu social qui le relie à travers le temps et l'espace à d'autres agents.

1.

Le sujet de cet exposé est la théorie des actions, ou plus précisément, la façon dont on peut décrire et expliquer des actions. Je ne pourrais même pas traiter dans le cadre donné ne seraient-ce que les aspects les plus importants. Je ferai, en quelque sorte, seulement des présentations. Ainsi, à peu près, commence John Austin en 1956 son travail "A Plea for Excuses". Les excuses en question étaient pour des actes commis, des actions. Entre temps, la littérature concernant les actions s'est accrue énormément. Je crois qu'il serait possible de produire sans trop d'efforts une bibliographie d'un millier de titres sur les théories philosophiques de l'action.

1. Ce texte a servi le 10 février 1992 de base à un exposé au séminaire interdisciplinaire de la Fondation Archives Piaget. Une introduction a été ajoutée ici.

2. Je ne peux pas m'empêcher de citer ici ce beau passage de Merleau-Ponty (1968): "On entendait donc ici par institution ces événements d'une expérience qui la dotent de dimensions durables, par rapport auxquelles toute une série d'autres expériences auront un sens, formeront une suite pensable ou une histoire - ou encore les événements qui déposent en moi un sens, non pas à titre de survivance et de résidu, mais comme appel à une suite, exigence d'un avenir." Voir aussi l'analyse des faits sociaux par Mandelbaum (1955).

Mais ce n'est pas tout. La notion d'action est au centre de beaucoup d'autres préoccupations philosophiques et non-philosophiques. Je me contenterai d'énumérer quelques têtes de chapitres de trois grands domaines. En premier nous avons le domaine qui contient les chapitres de la volonté, du libre arbitre, de la responsabilité, de l'éthique, de la philosophie du droit. Le deuxième domaine concerne, peut-être de façon moins évidente, celui des problèmes des rapports entre corps et esprit, entre le physique et le mental, et à partir de là, le problème des rapports entre la psychologie et les autres sciences humaines d'une part, et d'autre part les sciences naturelles. En effet, un des problèmes, sinon le plus important, d'une théorie de l'action est de comprendre comment une intention, phénomène éminemment mental, se transforme en un mouvement corporel, et donc physique, qui soutient une action. Enfin, il ne faut pas oublier que l'action est une notion centrale d'une partie importante de la sociologie. Il suffit peut-être de mentionner les noms de Max Weber, de Schütz et de Parsons. A ceci on peut ajouter la notion d'action communicative qui est au centre des préoccupations de Habermas.

Il est clair qu'il est impossible d'aborder, ne serait-ce que de la façon la plus superficielle, les problèmes soulevés par le rôle de l'action humaine dans tous ces domaines. Je ne ferai donc pas des excuses pour ne pas pouvoir le faire: J'aimerais seulement traiter brièvement du rôle des raisons et des causes dans la compréhension et l'explication d'actions. Je ne peux évidemment pas entrer dans des détails, pourtant essentiels en sciences comme en philosophie. (Le détail met à l'épreuve des théories, hypothèses, idées qui semblent à première vue plausibles.)

En disant "raisons" et "causes", je ne peux pas m'empêcher de penser à la dernière année du Centre international d'épistémologie génétique sous la direction de Piaget. Le sujet traité cette année-là était "les raisons". Piaget avait bien fait comprendre qu'il ne voulait pas que les expériences entreprises soient des variantes de celles réalisées au cours de la recherche sur les causes. Il fallait soigneusement distinguer les causes des raisons. Or, comme nous le verrons, dans la théorie de l'action causes et raisons, bien que distinctes, sont intimement liées.

Un autre enrichissement de la problématique provient du fait qu'on peut, et qu'il faut, distinguer au moins trois sortes de raisons:

- (i) les raisons d'une action (les motifs),
- (ii) les raisons d'une croyance (l'évidence),
- (iii) les raisons d'un état de choses.

Dans l'explication d'une action on peut remonter l'échelle des raisons. A un "Pourquoi fais-tu cela?" peut succéder d'abord un "Pourquoi crois-tu cela?" et ensuite un "Pourquoi est-ce ainsi?".

Si l'on tient compte du fait que le point de départ de la recherche est une action de l'enfant dans une situation préparée par le chercheur, on voit que l'explication d'une action est souvent le point de départ de la série des diverses raisons données par l'enfant.

2.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un peu de terminologie. Il s'agit de pouvoir distinguer deux phénomènes dont l'un est habituellement appelé "comportement" ("behavior", "Verhalten") et l'autre "action". Toute action est un comportement, tout comportement n'est pas une action. Une action est un comportement intentionnel, dans le sens étroit d'"intentionnel", qui veut dire "dû à une intention". Une explication intentionnelle réussie montre que le comportement ainsi expliqué est une action. Celui qui se comporte ainsi, c'est-à-dire avec une intention, est un agent. Il sera utile parfois de parler du comportement sous-jacent à l'action. On pense alors surtout aux mouvements corporels impliqués dans l'action et on s'intéresse à la relation entre le comportement et l'action. Von Wright parle du comportement sous-jacent à une action comme de son aspect extérieur. C'est quelque chose qu'on peut observer macroscopiquement de l'extérieur. Ce qu'on ne peut pas observer directement est l'aspect intérieur de l'action, le fait qu'elle est due à une intention. On ne voit pas l'intention, on l'attribue ou on se l'attribue (à tort ou à raison). Pour connaître l'intention derrière un comportement, un observateur doit en général prendre en considération et interpréter tout un ensemble de comportements, y compris des comportements verbaux.

L'attribution d'une intention à un comportement et sa description sont étroitement liées. Anscombe l'a fait remarquer dans son livre Intention de 1957. Un comportement donné n'est pas une action sous n'importe quelle description. N'importe quelle description ne le rend pas intentionnel. On dit que l'attribution d'une intention est sémantiquement opaque: dans une proposition par laquelle on attribue une intention à un agent on ne peut pas sans autre remplacer une description de son comportement par une autre. Hamlet a tué intentionnellement l'homme caché derrière la tapisserie. Cet homme était Polonius. Mais Hamlet n'a pas tué intentionnellement Polonius. Comment le savons-nous? Par tout ce qui précède cette scène on peut conclure que l'assassinat de Polonius n'était pas intentionnel. C'était une erreur. Mais les erreurs aussi sont des actions - si on les décrit convenablement.

On arrive ainsi à cette formulation de Davidson: "Une personne est un agent, et ce qu'elle fait est une action, si son comportement peut être décrit sous un aspect qui le rend intentionnel."

3.

Nous discuterons surtout trois types de théories de l'action. Deux d'entre elles sont causales. Elles expliquent une action par ses causes. Mais ce n'est pas la même entité qui est considérée comme cause.

Dans une première théorie, l'agent lui-même est considéré comme cause de l'action. En anglais, on parle de "agent causality". Son représentant type est Roderick Chisholm, et le premier texte important est la conférence "Human Freedom and the Self" de 1964 (repris dans Chisholm, 1966).

Chez Donald Davidson, par contre, les causes d'une action sont mentales. Il y a un grand nombre de textes allant du premier "Actions, Reasons, Causes" de 1964 jusqu'à "Intending" de 1978, tous réunis dans le recueil Essays on Actions and Events.³

L'action est analysée comme un mouvement causé par certaines sortes d'événements mentaux, tels que besoins, volontés, intentions, croyances, raisons, etc. Selon Davidson, on explique une action en indiquant ses causes - et ces causes sont les raisons qui font apparaître l'action comme raisonnable aux yeux de l'agent; elles la rationalisent.

Enfin un troisième type de théorie renonce aux causes. Une action a une raison qu'il faut comprendre - et non pas une cause. L'explication qu'on cherche n'est pas causale mais herméneutique. Le représentant le plus important est Georg Henrik von Wright. Le texte le plus important reste le livre Explanation and Understanding, (1971), bien qu'il y ait apporté ultérieurement des retouches importantes.

Disons maintenant un peu plus de chacune de ces théories, à commencer par celle de Chisholm.

4.

"Le bâton meut la pierre et il est mu par la main qui est mue par l'homme" (Physique, 265a).

A partir de ce passage d'Aristote, Chisholm distingue deux sortes de causations. Si des événements causent des événements, il s'agit de cause transeunt, si par contre des personnes causent des événements, la cause est immanente. (Ces termes proviennent de la philosophie médiévale.) Le mouvement du bâton cause le mouvement de la pierre et le mouvement de la main cause le mouvement du bâton. Dans les deux cas, la cause est transeunt. Mais quand l'homme meut sa main, la cause est immanente. Puisque la cause d'une action est la personne agissante, cette cause est immanente. Dit autrement, les personnes sont les "premiers moteurs immobiles", de petits dieux. Ou tout simplement: elles sont responsables.

Si une personne est contrainte, d'une manière ou d'une autre, à agir d'une certaine façon, elle n'est plus le premier moteur, elle n'est plus responsable de son action et de ses conséquences éventuelles. Mais, dit Chisholm, nous nous trouvons dans la même situation quand nous voulons expliquer l'action d'une personne par ses désirs et ses convictions. Si, dans la situation où elle s'est trouvée, ses désirs et convictions ont vraiment entraîné cette action, ont contraint la personne à agir ainsi, alors elle n'était pas en mesure d'agir autrement. Elle n'est pas responsable de ce qu'elle fait, puisque son action a été causée par ses désirs et ses convictions. On a tort alors de considérer cette action comme sienne. Ces remarques peuvent être considérées comme critique de la théorie causale de Davidson.

Selon Chisholm, c'est donc la personne qui meut sa main. C'est la personne qui est la cause de ce mouvement. Or, il est clair que nous pourrions considérer d'autres événements qui, de manière transeunt, causent ce mouvement. Nous pouvons dire que le mouvement de la main est causé par l'action de quelques muscles. Ensuite nous pourrions dire que certains événements, qui se déroulent dans le cerveau, sont la cause des mouvements des muscles. Ces événements cérébraux seraient ainsi la première cause de toute la chaîne de causes transeuntes. Où donc intervient la personne? Peut-on dire qu'elle est la cause immanente des processus cérébraux appropriés?

On pourrait objecter qu'il semble absurde de supposer que l'agent fait quelque chose dans son cerveau. Il peut agir sans même savoir qu'il a un cerveau. Et si l'en est ainsi, il faut admettre que ce sont des processus dans le cerveau qui sont la cause de l'action et non pas l'agent.

A cette objection Chisholm répond en ayant recours à une distinction de Melden. Melden (qui est à classer parmi les herméneutes) distingue d'une part entre "faire quelque chose" et d'autre part "faire que quelque chose arrive" ("to make something happen"), ce que je traduirais plus brièvement par "occasionner quelque chose".

Quand la main meut le bâton, elle met en mouvement aussi des molécules d'air sans que l'agent se rende nécessairement compte qu'il le fait et peut-être sans qu'il sache que l'air consiste de molécules diverses. Tout en étant la cause de ces mouvements, l'agent ne fait, à proprement dire, rien avec les molécules. Il occasionne ces mouvements, devra-t-on dire selon Chisholm. De la même manière l'agent ne fait rien avec son cerveau (il peut même ignorer d'en avoir un) - il occasionne les processus qui s'y déroulent. Il est de ce fait la cause immanente de ces processus. Il les cause, mais il ne fait rien pour les causer. Que c'est bien dit! Comme c'est néanmoins plein de mystères! Ce sont ces processus psychosomatiques ou psychophysiques - car je pense qu'il s'agit précisément de cela - qu'il s'agirait de comprendre à fond. Nous nous heurterons sans cesse à cette limite.

L'analyse exacte de l'idée simple que l'agent est la cause immanente de son action s'avère comme pleine de mystères. Il est vrai, admet Chisholm, que nous ne pouvons pas dire en quoi exactement consiste le fait que l'agent cause une action. Mais, dit-il, selon une tradition philosophique estimable, l'idée d'une causation immanente par une agent est le

prototype même de causalité. Ainsi encore pour Searle, dans son livre Intentionalities de 1983, l'action est, avec la perception, le phénomène où on a une expérience immédiate de causalité (pp. 123-4).

Passons maintenant à la théorie herméneutique de l'action.

5.

Le trait essentiel de l'action est qu'elle consiste en un mouvement corporel (ou elle implique un tel mouvement) par lequel quelqu'un manifeste une intention, ou entend ou vise quelque chose. Ce mouvement doit par conséquent être compris dans le contexte des significations que l'agent lui attribue, des normes auxquelles il obéit et des pratiques sociales auxquelles il participe.

Le comportement d'un agent est intentionnel, en d'autres termes il est une action, si et seulement si par son comportement il a pour but (vise, "intends") quelque chose. L'expression anglaise "to intend by one's behaviour", qui est essentielle pour cette approche à l'explication de l'action, est difficile à traduire fidèlement, tout comme l'est "to mean by one's behaviour". A "to mean" peut correspondre "avoir l'intention", "vouloir", mais aussi "vouloir dire", "signifier". Et, en effet du point de vue herméneutique, le comportement intentionnel ressemble à l'utilisation d'un langage. Tout comme parler n'est pas seulement émettre des sons, agir n'est pas simplement faire des mouvements. Et comme l'utilisation d'un langage présuppose une communauté de langage, la compréhension d'actions présuppose une communauté d'institutions et de pratiques et même d'équipements techniques. L'agent s'y meut tout naturellement, introduit qu'il a été par apprentissage et entraînement. On pourrait peut-être parler d'une "communauté de vie". Von Wright se réfère très nettement à Wittgenstein auquel il a succédé comme professeur à Cambridge. Wittgenstein remarque: "Une intention est plongée [eingebettet] dans la situation, dans les coutumes humaines et les institutions. Si la technique du jeu des échecs n'existait pas, je ne pourrais pas avoir l'intention de jouer une partie d'échecs" (Phil. Unt. §337).

Dans le cadre d'une communauté de vie, un comportement est perçu (ou peut être perçu) comme intentionnel par d'autres agents (potentiels) de la communauté.

Ici, il me paraît judicieux d'ajouter qu'avant même de se poser la question pourquoi quelqu'un fait quelque chose, il faut comprendre ce qu'il fait, c'est-à-dire poser la question "Que fait-il?". Cette question renvoie souvent à une communauté (de vie) ou à une société. Elle peut se poser avec acuité à un observateur placé dans un cadre social auquel il est étranger. Elle correspond à la phase de compréhension ("Verstehen"), qui souvent (en principe toujours) doit précéder celle de l'explication, qui correspond à la question "pourquoi". Il faut d'abord comprendre le sens d'une action (est-ce qu'il salue, menace, ou chasse des mouches?) avant de procéder à la recherche des raisons-causes.

Peu de philosophes théoriciens de l'action se sont posés cette question, probablement parce qu'ils considèrent des actions très simples. Ouvrir la fenêtre et boire de l'eau quand on a soif sont parmi les actions les plus compliquées. Et ici encore, on doit, p.ex., se placer dans une société où des fenêtres peuvent s'ouvrir et se fermer et où cela se fait d'une manière compréhensible à un observateur.

La théorie herméneutique de l'action est étroitement liée à la notion de sylogisme (ou inférence) pratique. C'est Anscombe (dans Intention, 1959) qui a introduit le syllogisme pratique dans la discussion moderne. Elle se réfère à un passage de l'Ethique d'Aristote (Ethique à Nicomaque, 1147a 25-30). C'est, dit-elle, une des ses meilleures découvertes que la philosophie a perdue de vue.

Pour von Wright, le syllogisme pratique fournit aux sciences humaines ce qui leur a manqué pendant longtemps, à savoir un type d'explication valable et différent de celui nomologique - déductif des sciences naturelles.

Voici le schéma du syllogisme pratique tel qu'il est formulé par von Wright:

- (1) L'agent **P** a l'intention d'occasionner [bring about] **R**;
- (2) **P** considère qu'il peut occasionner **R** seulement s'il fait **A**;
- (3) donc [therefore] **P** s'apprête à faire [sets himself to do] **A**.

(1) énonce l'existence d'un but **R** de **P**, (2) indique une action qui, selon **P** mène au but, et (3) affirme une disposition à utiliser ce moyen, c'est-à-dire d'agir. Le syllogisme est dit pratique parce que la conclusion concerne une action.

Il y a eu de nombreuses discussions qui essayent de déterminer ce que le syllogisme pratique fournit. Selon Anscombe, il fait apparaître l'action comme désirable. Pour Davidson, il explicite ce qu'il faut entendre par "raison d'une action". D'après le syllogisme pratique, cette raison est constituée par la paire d'attitudes qui figure dans (1), prémisses majeure et (2), prémisses mineure. Evidemment, au lieu de "a l'intention" on pourrait mettre aussi "vise", "poursuit le but", "veut" et "une grande variété de vues morales, de principes esthétiques, de préjugés économiques, de conventions sociales, de buts et valeurs sociales dans la mesure où ceux-ci peuvent être interprétés comme attitudes d'un agent dirigées vers une action d'une certaine sorte", bref, ce que Davidson (qui est l'auteur du passage cité) nomme pro-attitude. Au lieu de "considère" on peut mettre des termes qui expriment une attitude cognitive, tels que: pense, croit, sait, se souvient, considère qu'il a des chances (ou une autre formule probabiliste). Le syllogisme pratique établit la paire (pro-attitude, attitude cognitive) comme raison d'une action. (Stoutland appelle cette paire simplement attitude.)

L'expression "s'apprête à faire" dans la conclusion (3) du syllogisme pratique ne peut pas, sans autre, être remplacée par "fait". **P** peut avoir de bonnes raisons de faire **A** et néanmoins ne pas faire **A**. La conclusion "pour cette raison **P** fait **A**" ne découle pas des prémisses (1) et (2). Des obstacles peuvent se dresser entre la raison pour une action et l'action elle-même. On peut alors essayer de compléter le syllogisme pratique par des clauses qui éliminent tous ces obstacles, pour obtenir quelque chose comme le schéma de Churchland (que nous discuterons à la section 6) et qui se présente sous la forme d'une loi: "si..., alors...".

En attendant, remarquons avec von Wright, que le schéma du syllogisme pratique correspond à celui d'une explication téléologique renversée. En effet, une telle explication suit le schéma suivant

(3) **P** s'apprête à faire **A**

Pourquoi?

Parce que (2) et parce que (1)!

Notons que nous pourrions remplacer ici sans autre "s'apprête à faire" par "fait" et même par "fera"; on peut justifier une prédiction par une explication téléologique.

6.

L'objection principale contre l'utilisation du syllogisme pratique pour l'explication d'une action n'est pas qu'il n'est pas correct, mais qu'il est insuffisant. Le syllogisme pratique justifie une action, montre qu'elle est désirable, mais ne permet pas de conclure qu'elle a lieu et de ce fait n'explique pas pourquoi elle a effectivement lieu. Pour arriver à ce but, il faut avoir recours à une loi. La question est alors de savoir de quel genre de loi il s'agit et où il faut la placer dans le schéma explicatif d'une action. En gros, on peut compléter le syllogisme pratique pour en faire une loi (Churchland), ou d'y ajouter une loi explicite (Ducasse, Popper, Hempel), ou encore postuler l'existence d'une loi sous-jacente, qui ne relie pas directement la raison d'une action et cette action (Davidson).

Churchland tient compte de toutes les circonstances qui peuvent empêcher que ce qui pourrait être la raison donne effectivement lieu à cette action; il en résulte le schéma complexe suivant:

VP, VR, VA si

- (1) **P** désire **R**, et
 - (2) **P** croit que dans les circonstances données, **A** est un moyen pour lui de faire arriver **R**, et
 - (3) il n'y a pas d'action dont **P** croit qu'elle serait, dans les circonstances données, une façon pour lui de faire arriver **R** et qu'il juge aussi préférable ou plus préférable pour lui que de faire **A**, et
 - (4) **P** n'a pas d'autre désir (ou un ensemble de désirs) qui, dans les circonstances données, l'emporte sur son désir de **R**, et
 - (5) **P** sait comment faire **A**
 - (6) **P** est capable de faire **A**
- alors
- (7) **P** fait **A**.

Dans ce schéma, on pourrait, selon Churchland, encore ajouter à tout hasard, la condition "en absence d'influences perturbatrices". A mon avis, il s'agit d'une élaboration utile du syllogisme pratique et non pas d'une loi psychologique (ou autre). Ce n'est pas la quantification universelle et le "si..., alors..." qui établit une différence. On pourrait introduire des adjonctions sans autre dans le syllogisme pratique. Je ne peux non plus imaginer comment on pourrait falsifier une telle loi. Davidson, par exemple, se demande comment on pourrait montrer qu'un désir l'emporte sur d'autres désirs autrement que par le fait qu'il l'emporte. Churchland dit que, même si un jour l'expérience montre que la loi qu'il a formulée est fautive, il n'en resterait pas moins que ce schéma est à la base de nos jugements sur des actions (intentionnelles). Cela confirme l'idée qu'il s'agit d'une élaboration du syllogisme pratique.

Dans la façon de faire de Popper et de Hempel (dont je ne peux pas ici démêler les contributions) on introduit avant la conclusion du syllogisme pratique une loi explicite. Ducasse, en 1925 déjà, avait introduit un lien causal dans l'explication d'une action ayant un but. Pour pouvoir parler d'une telle action, trois éléments doivent être présents:

- (1) L'agent **P** désire que **R** ait lieu.
- (2) L'agent **P** croit en une loi, par exemple "si **A** a lieu, alors **R** aura lieu".
- (3) Ce désir et cette croyance ensemble causent l'accomplissement par l'agent de **A**.

En comparant avec le syllogisme pratique, on voit que la différence essentielle réside dans (3). Au lieu de s'apprêter à faire **A**, l'agent le fait parce que le couple (désir, croyance) cause son action. Or, le syllogisme pratique fait comprendre que ce couple représente la raison de l'action. Le schéma de Ducasse combiné avec le syllogisme pratique donne donc:

- (3)* La raison d'une action est aussi sa cause.

C'est aussi le point de vue de Davidson. Mais, dit-il, cela ne veut pas dire qu'il faut postuler des lois causales qui relient une raison spécifique à une action spécifique. Plus tard, il va plus loin en affirmant que des lois causales ne peuvent pas exister au niveau psychologique où se situent raisons et actions.

Tout autrement procèdent Popper et Hempel. A la place de (3), ils introduisent une loi explicite. L'utilisation d'une telle loi doit montrer que la notion d'explication est la même dans les sciences physiques et les sciences humaines. Dans les deux cas il s'agit de déductions qui font appel à une loi "de couverture" [covering law] explicite (d'où le nom de schéma nomologico-déductif). Rappelons que von Wright a affirmé que le syllogisme pratique offrait un schéma explicatif, différent du schéma nomologico-déductif, et propre aux sciences humaines.

Le schéma nomologico-déductif est celui exposé par Ducasse déjà en 1925 (et - ne l'oublions pas - par Mill en 1858). Ducasse dit que "expliquer c'est aussi essentiellement avancer une hypothèse de fait qui se trouve vis-à-vis du fait qu'on veut expliquer dans la relation de cas antécédent au cas conséquent d'une loi de connexion [ou de couverture, comme on dit souvent] déjà connue". Selon Popper, ces lois, en principe explicites, sont si triviales et si évidentes qu'on ne les mentionne pas explicitement; elles restent alors implicites, surtout dans les explications historiques.

Pour Davidson, il n'y a pas de loi causale sérieuse de ce genre. Il y a cependant une loi sous-jacente d'un autre niveau et qui reste implicite, mais dans un sens tout à fait différent, comme nous le verrons.

Il faut aussi souligner qu'il ne s'agit pas de la loi mentionnée en (2), loi qui y joue un rôle tout à fait accessoire. La formulation de (2) dans le syllogisme pratique pourrait remplacer sans autre le (2) du schéma de Ducasse. La loi dont il s'agit se trouve en position (3).

Dans le schéma explicatif de Hempel, les positions (1) et (2) restent inchangées. (3) est remplacé par la loi (3)' et la conclusion (3)". On a ainsi le schéma suivant de Hempel:

- (1) L'agent **P** désire que **R** ait lieu.
- (2) L'agent **P** croit en une loi "si **A** a lieu, alors **R** aura lieu".
- (3)' Chaque fois que quelqu'un désire **R** et qu'il croit en une loi "si **A** a lieu, alors **R** aura lieu", il fait (ou s'apprête à faire) **A**.
- (3)" Donc **P** fait (ou s'apprête à faire) **A**.

On ne peut pas se défendre contre l'impression que (3)' n'ajoute pas grand chose au syllogisme pratique. Cette adjonction le transforme en déduction normale en exprimant le lien conceptuel établi par le syllogisme pratique sous forme de loi. Mais cette loi paraît bien triviale. Même si elle ne l'était pas dans tous les cas, elle ne ressemble pas du tout aux lois qu'on trouve dans les sciences physiques, comme le souligne Davidson. Mais, dit-il, il ne fallait pas s'attendre à autre chose. Selon lui, la relation entre sciences physiques et sciences humaines est ainsi faite. Sous peu, nous en dirons un peu plus.

En réalité, le schéma **R** (d'explication rationnelle) de Hempel est beaucoup plus général que celui que nous venons de présenter. Au lieu des désirs et croyances il introduit la situation dans laquelle l'agent se trouve. Cette situation pourrait comprendre, outre les désirs et les croyances, les conditions (3) à (6) du schéma de Churchland. D'une façon encore plus générale, il introduit, non pas la situation, mais le type de situation. De plus, il fait appel explicitement à l'hypothèse que l'agent est un agent rationnel. Ainsi il obtient le schéma **R**:

- (i) **P** est dans une situation de type **C**.
- (ii) **P** est un agent rationnel.
- (iii)' Dans une situation de type **C**, tout agent. rationnel fait **A**.
- (iii)" Donc **P** fait **A**.

7.

Selon Davidson, il n'y a pas de loi causale au niveau psychologique où se situent les lois (3)' et (iii). Néanmoins, des lois causales sont essentielles pour l'explication des actions, mais elles se situent à un autre niveau, le niveau physique approprié, probablement le niveau neurophysiologique.

Des lois causales sont nécessaires pour l'explication des actions. Il est vrai qu'on peut justifier une action en indiquant les raisons que l'acteur avait pour agir, mais pour expliquer l'action, il est nécessaire qu'il ait agi pour ces raisons-là. Il faut donc distinguer d'une part entre la situation où un agent agit et a des raisons, et d'autre part, où il agit pour ces raisons.

Les raisons qui sont les causes de l'action doivent être de "bonnes raisons" et non pas des rationalisations quelconques. Mais comment découvrir si les raisons sont les bonnes? J'y reviendrai plus loin.

Le "pour" dans l'expression "agir pour des raisons" est un pour causal. Il est équivalent à "à cause de". Dire qu'une action est intentionnelle c'est dire qu'elle est causée par les croyances et désirs qui la rendent relativement raisonnable, c'est-à-dire raisonnable aux yeux de l'agent. Peu importe si ce qu'il croit est vrai ou non. A ce niveau nous n'avons pas non plus à porter jugement sur ses désirs.

Je répète, selon Davidson, les attitudes ne servent pas seulement à rendre compte du fait que le comportement est intentionnel, i.e., du fait que c'est une action, mais elles expliquent pourquoi le comportement - i.e. les mouvements sous-jacents à l'action en question - a effectivement lieu (au moment où il a lieu). Davidson obtient ce résultat parce qu'il peut affirmer que les raisons, les bonnes raisons d'une action, sont aussi ses causes.

Une des objections, celle qui a été avancée le plus souvent contre cette théorie causale de l'action, est l'objection dite "du lien conceptuel". Entre les raisons d'une action et cette même action il existe un lien conceptuel. Le syllogisme pratique montre, pour le moins, qu'un tel lien existe. Or, entre une cause et son effet, dit-on depuis Hume, il ne doit pas avoir de lien conceptuel. Cela semble exclure un lien causal entre la raison d'une action et cette action. Davidson ne s'oppose pas à ces stipulations. Simplement, il les déclare hors jeu - le jeu causal se déroule ailleurs. Cette façon de faire le mène tout droit aux problèmes liés à la façon d'exister de la psychologie et des sciences sociales. Sa théorie de l'action trouve sa place naturelle dans ce contexte plus large.

D'une façon un peu plus précise, la réponse de Davidson à l'objection du lien logique part du constat qu'il ne faut pas confondre des événements et leur description. La relation causale relie deux événements et non pas leur description. Un événement donné, comme beaucoup d'autres choses, peut avoir un grand nombre de descriptions, remarquait déjà Anscombe. Ainsi, s'exposer trop longtemps au soleil et attraper un coup de soleil sont des descriptions qui sont conceptuellement liées. Cela n'empêche pas que la surexposition au soleil soit la cause de l'insolation.

La relation causale est une relation entre événements, et cela quelle que soit la façon dont ils sont décrits. Il est vrai qu'il n'y a pas de lois causales qui relient les raisons (i.e. attitudes) et les descriptions des comportements. Mais ces raisons et comportements ont aussi des descriptions purement physiques (et non-intentionnelles), et ce sont ces descriptions qui sont reliées par une loi causale. Les raisons causent le comportement dans un sens oblique seulement (Stoutland). Les raisons sont des causes, mais il n'y a pas de lois causales qui relient directement les raisons et les comportements. Dit encore autrement, la relation causale est référentiellement transparente. Dans un énoncé vrai de la forme "x cause y" où x et y sont des descriptions d'événements, on peut remplacer les descriptions x et y par des descriptions x' et y' sans abolir la vérité de l'énoncé. Il y a des descriptions d'un certain niveau qui permettent d'établir le lien causal, mais une fois établi, ce lien se transmet à tous les niveaux de description. On dit aussi que les énoncés de la forme "x cause y" sont extensionnels (sont référentiellement transparentes). En ce qui concerne l'action, le niveau du lien causal entre les raisons d'une action et cette action est le niveau neurophysiologique.

Une objection contre la théorie causale de Davidson a été avancée par Føllesdal. La théorie de Davidson prétend expliquer les actions en affirmant que les raisons de l'action sont aussi ses causes. Elle doit donc recourir aux énoncés de la forme "x explique causalement y", et non pas simplement "x cause y". Or, les énoncés du premier type sont intensionnels (sont référentiellement opaques), contrairement à ceux du deuxième type. La raison en est que tous les aspects d'un événement et les descriptions qui s'y rattachent ne sont pas causalement pertinents. Ainsi (l'exemple est de Searle), l'événement que **P** mange un poisson empoisonné explique causalement l'événement qu'il est mort. Or le premier de ces événements peut être identique à l'événement que **P** mange pour la première fois de sa vie un omble-chevalier avec une sauce béarnaise. Or, cet événement là n'explique pas causalement la mort de **P** (même si l'en est la cause).

Il y a d'autres objections aussi que je ne dirai pas ici. Tout n'est pas encore clair dans la théorie causale de l'action. Ce qui a amené Davidson à dire (en 1978): "Je désespère de pouvoir expliciter la façon dont des attitudes doivent causer des actions, pour que ces attitudes rationalisent l'action."

Ce n'est pas une catastrophe. De toute manière, comme le disait Smart (1985) dans un recueil consacré aux travaux de Davidson: "Je ne crois pas qu'il y ait en philosophie des arguments massues [knock-down arguments, des arguments qui vous abattent], quelque part nous devons avoir recours à des considérations de plausibilité relative." Néanmoins, je le pense et je l'affirme, la compréhension des phénomènes et des problèmes a fait et peut faire des progrès notables.

8.⁴

La théorie de l'action de Davidson fait partie du domaine plus large de l'étude du rapport entre le physique et le mental (ou psychologique) et en dernier lieu entre les sciences physiques et les sciences humaines ou sociales. En conclusion de ce rapport, je voudrais esquisser en quelques mots les options fondamentales de Davidson à ce sujet.

Pour ce faire, commençons par réexaminer le problème des "bonnes raisons" d'une action. Les raisons données par un agent peuvent être des fausses raisons, des rationalisations au sens de la psychanalyse. Ce cas est relativement simple. Mais un agent peut avoir des raisons, agir et réaliser son but, mais ne pas avoir agi en l'occurrence pour ces raisons-là. Une personne veut tuer son oncle. Elle est en route, conduisant sa voiture et ne cesse de penser à l'assassinat envisagé. Cela la rend distraite et nerveuse à tel point qu'elle ne remarque pas un piéton, le renverse et le tue. C'était l'oncle. (L'exemple est dû à Chisholm.)

Comment pouvons nous établir dans un cas concret si les raisons données par l'agent ou inférées par une tierce personne ne sont pas aussi les causes de son action, donc de "bonnes raisons".

Si les causes sont de toute manière physiologiques (et en dernier lieu physiques), comme l'affirme Davidson (je crois avec raison), il y a peu de chances de les observer. Cela même dans une situation expérimentale où on fait, ou laisse, agir un sujet tout en l'observant, s'il faut, par les instruments physiques les plus sophistiqués, et on lui demande après de donner les raisons de ses actions. Non, la façon de le faire est de mettre les raisons données dans le cadre des autres croyances, désirs, intentions, décisions, etc., du sujet en question. Et bien-entendu, ce cadre est soutenu par une théorie. La psychanalyse ne procède pas autrement quand elle s'occupe de ce qu'elle nomme des rationalisations.⁵

Le mental est holistique. Nous ne pouvons pas attribuer un état mental à une personne sans tenir compte d'autres attributions. Le système total des états doit être cohérent et rationnel.

Le physique aussi est holistique, mais il est organisé de façon totalement différente du psychique. Notamment, il n'y a pas de place pour la rationalité. C'est le lien causal mutuel qui prime. Les principes qui concernent l'espace, le temps et la causalité sont constitutifs du physique. A leur tour, ceux-ci sont absents du psychisme. Le physique est capté dans un filet de lois causales. Des événements mentaux ne se laissent pas capter ainsi. Il n'existe pas de lois strictes et déterministes exprimées en terminologie psychologique. Le psychique est "anomal". Ceci demande des élucidations ultérieures. Avant de le faire, il faut peut-être préciser ici ce que Davidson comprend, dans ce contexte, par le psychique ou mental et la science [sic!] humaine qui l'étudie: la psychologie. La psychologie, dit-il, s'occupe de phénomènes qu'on peut décrire par des concepts qui mettent en jeu des intentions, croyances et désirs. Parmi ces concepts on trouve: action, décision, mémoire, apprentissage, etc. Bref, il s'agit de la partie de la psychologie qui s'occupe d'"attitudes propositionnelles" et qui utilise des concepts qui en dérivent. C'est ce que d'aucuns nomment, avec mépris, "folk psychology", la psychologie du sens commun, celle qui nous permet de comprendre (ce qui ne veut pas dire approuver) les actions de nos semblables. C'est aussi la psychologie dont se servent les romanciers.

Selon Davidson, le physique et le psychique sont constitués de façon radicalement différente. Pourtant, ce point de vue ne le mène pas vers un dualisme. Au contraire, il affirme qu'il n'y a pas deux classes distinctes d'événements, les physiques et les psychiques. Tous les événements sont physiques (monisme). La distinction entre le physique et le psychique n'est pas ontologique. Les événements sont physiques, mais peuvent avoir diverses descriptions physiques et psychiques. Les liens entre des événements décrits en un vocabulaire de sciences physiques sont différents de ceux qui relient ces mêmes événements quand ils sont décrits en termes psychiques.

Il y a pourtant indéniablement des interactions psychophysiques, par exemple dans une direction la perception et dans la direction opposée l'action. Comme dans le cas de l'action, ainsi aussi dans tous les autres cas, des lois causales strictes relient deux événements seulement quand ces deux événements sont décrits en langage physique. Il n'y a pas de lois psycho-physiques strictes (anomalisme psycho-physique). Bien sûr, des régularités existent et sont connues, mais elles ne reposent pas sur des lois strictes et déterministes.

4. Faute de temps, cette partie du rapport n'a pas pu être abordée au cours de l'exposé aux Archives.

5. Dans ce qui suit je m'appuie sur Kim (1985).

"Ce n'est pas un reproche à la psychologie, et cela ne signifie pas non plus que ses prédictions et explications soient en fait moins précises que celles de beaucoup d'autres sciences. Je suppose que dans leurs applications, la météorologie et la géologie, par exemple, sont beaucoup moins précises qu'une grande partie des travaux sur la perception." (EAE, 240.)

L'anomalisme psychophysique occupe une place stratégique dans la théorie de Davidson. Si des lois psychophysiques causales et strictes existaient, toute la structure causale du physique pourrait être transportée du physique au psychique, puisque le lien causal est transitif. (Si **a** est la cause de **b**, et **b** la cause de **C**, alors **a** est la cause de **C**.) L'absence de telles lois psychophysiques protège le psychique de la contamination par la causalité déterministe de la physique macroscopique. (Le passage de l'indéterminisme de la microphysique au déterminisme de la macroscopique est un problème que la théorie quantique actuelle n'a pas encore résolu. A mon avis, ce n'est pas cela qui pose problème à la théorie de Davidson.) L'absence de lois déterministes strictes du psychique est sauvegardée et de ce fait aussi le libre arbitre. "Ainsi l'anomalisme du mental est une condition nécessaire pour pouvoir considérer l'action comme autonome." (EAE, 225.)

Pour désigner cette combinaison, intime comme nous avons vu, du monisme ontologique avec l'anomalisme du mental, Davidson a forgé le terme "monisme anomal". Cette théorie se situe dans une division des théories psychologiques en quatre sortes: dualisme nomologique, dualisme anomal, monisme nomologique, monisme anomal.

		les lois psychophysiques existent	
		O U I	N O N
les événements mentaux sont des événements physiques	O U I	monisme nomologique: <u>matérialistes</u>	monisme anomal: <u>Davidson</u>
	N O N	dualisme nomologique: <u>parallélisme</u> <u>interactionnisme</u> <u>épiphénoménalisme</u>	dualisme anomal: <u>cartésianisme</u>

Grâce à l'anomalisme psychophysique, le monisme ontologique (qui affirme que tous les événements sont physiques) n'implique pas une réduction du psychique au physique. Le monisme anomal "n'est pas propre à inspirer le réflexe du rien que (concevoir l'Art de la fugue n'était rien d'autre qu'un événement neuronal complexe, et ainsi de suite)". (EAE, 230.)

"Si j'ai raison, l'irréductibilité du psychologique signifie que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les sciences sociales se développent d'une façon exactement parallèle aux sciences physiques. Nous ne pouvons pas non plus nous attendre à pouvoir expliquer et prédire le comportement humain avec le degré de précision qui est en principe possible pour des phénomènes physiques. Cela ne veut pas dire qu'il y a des événements qui en eux-mêmes seraient indéterminés ou imprédictibles; seulement des événements décrits dans un vocabulaire de pensée et d'action résistent à leur incorporation dans un système déterministique clos. Les mêmes événements, décrits en termes physiques appropriés, peuvent se prêter à la prédiction et à l'explication comme n'importe quel [événement physique]". (EAE, 230.)

Mais nous ne pouvons pas remplacer les descriptions psycho-logiques par des descriptions physiques sans changer complètement de sujet.

La limite imposée aux sciences sociales ne l'est pas par la nature, mais par nous lorsque nous décidons de considérer des personnes comme agents rationnels avec des buts et des desseins et [comme tels] sujettes à des évaluations morales." (EAE, 239.)

Mars 1992

BIBLIOGRAPHIE⁶

- Anscombe, G.E.M., "Intention", Oxford, Blackwell, 1957 (IM TEXT 1959 ???)
- Austin, J., "A Plea for Excuses", Proceedings of the Aristotelian Society 57, 1956-1957, pp. 1-30.
- Chisholm, R., "Freedom and Action", in: Lehrer, K. (éd.), 1966, pp. 11-44.
- Churland, P.M., "The Logical Character of Action Explanations", Philosophical Review 79 (1970), pp. 214-236.
- Davidson, D., "Essays on Actions and Events", Oxford, Clarendon Press, 1980.
- Ducasse, C.J., "Explanation, Mechanism and Teleology", Journal of Philosophy 22 (1925), pp. 150-155.
- Fløistad, G., Contemporary Philosophy, vol.3: Philosophy of Action, The Hague, etc., Martinus Nijhoff, 1982.
- Føllesdal, D., "Causation and Explanation: A Problem in Davidson's View on Action and Mind", in: LePore, E. et al. (1985), pp. 311-323.
- Giddens, A., "Social Theory and Modern Sociology", Cambridge, Polity Press, 1987.
- Habermas, J., "Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des kommunikativen Handelns", Francfort, Suhrkamp, 1984.
- Hempel, C.G., "Rational Action", Proceedings and Addresses of the American Philosophical Association 35 (1961-62), pp. 5-23, Yellow Springs, Ohio, Antioch Press, 1962.
- Hempel, C.G., "Aspects of Scientific Explanation", New York, The Free Press, 1965.
- Kim, J., "Psychophysical Laws", in LePore, E. et al. (1985), pp. 369-386.
- LePore, E. & McLaughlin, B. (éds.), "Actions and Events", Oxford, Blackwell, 1985.
- Lehrer, K. (éd.), "Freedom and Determinism", New York, Random House, 1966.
- Mandelbaum, M., "Societal Facts", British Journal of Sociology 11 (1955), pp. 305-317.
- Melden, A.I., "Free Action", London, Routledge & Kegan Paul, 1961.
- Merleau-Ponty, M., Résumé de cours, Collège de France 1952-1960, Paris, Gallimard, 1968.
- Searle, J., "Intentionality", Cambridge etc., Cambridge University Press, 1983.
- Smart, J.J.C., "Davidson's Minimal Materialism", in: Vermazen, B. et al. (1985).
- Stoutland, F., "Oblique Causation and Reasons for Action", Synthese 43 (1980), pp. 351-367.
- Vermazen, B. & Mintikka, M. (éds.), "Essays on Davidson", Clarendon, Oxford, 1985.
- von Wright, G.H., "Explanation and Understanding", London, Routledge & Kegan Paul, 1971.

6. Ouvrages mentionnés et quelques autres titres utilisés, utiles, voire indispensables.